



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHARENTE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°16-2017-012

PUBLIÉ LE 20 AVRIL 2017

Sommaire

Direction départementale des Finances Publiques

16-2017-01-18-001 - centre hospitalier procuration à M.Aleksandar DISIC (1 page)	Page 3
16-2017-01-05-001 - la rochefoucauld procuration à Mme Dominique DECLERCQ (1 page)	Page 5
16-2017-04-06-005 - RUFFEC MUNICIPALE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE RECOUVREMENT (2 pages)	Page 7
16-2017-04-06-004 - RUFFEC MUNICIPALE Procuracy à Mme Audrey AROTCHAREN-MICHEL (1 page)	Page 10
16-2017-04-06-007 - RUFFEC MUNICIPALE PROCURATION A M. LOIC RADOUX (1 page)	Page 12
16-2017-04-06-006 - RUFFEC MUNICIPALE PROCURATION A MME BRIGITTE BOIS (1 page)	Page 14
16-2017-03-30-002 - SIE COGNAC- délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal-30/03/2017 (3 pages)	Page 16

Direction départementale des Finances Publiques

16-2017-01-18-001

centre hospitalier procurement à M.Aleksandar DISIC

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DUCENTRE HOSPITALIER
D'ANGOULEME
1 rue de la COMBE
CS 72513 SOYAUX
16025 ANGOULEME Cedex
TÉLÉPHONE : 05 45 38 65 05
MÉL. : t016004@dgfip.finances.gouv. fr

Soyaux, le 18 janvier 2017

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture du lu au ve 8h30 à 12h00
lu me ve de 13h30 à 16h00 ou sur RDV
Affaire suivie par : Caroline CARRERE
Télécopie : 05 45 38 65 25
TELEPHONE 05 45 38 65 25

OBJET : DELEGATION DE SIGNATURE

PROCURATION SOUS SEING PRIVE

Je soussigné, Madame Caroline CARRERE, Trésorière du Centre Hospitalier d'Angoulême, déclare constituer pour son mandataire à compter du 18 janvier 2017

Monsieur DISIC Aleksandar,

lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie du Centre Hospitalier d'Angoulême, d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la Trésorerie Générale les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de le représenter auprès de la Poste et de la Banque de France pour toute opération.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie du Centre Hospitalier d'Angoulême entendant ainsi transmettre à :

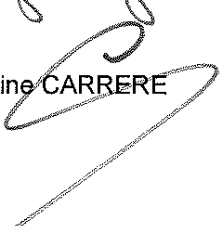
Monsieur DISIC Aleksandar

tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aurait pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à Soyaux, le dix-huit janvier 2017.

SIGNATURE DU MANDANT
(bon pour pouvoir)

Bon pour pouvoir

Caroline CARRERE

SIGNATURES DU MANDATAIRE


Aleksandar DISIC

La Directrice Départementale des Finances Publiques
par délégation
Le Directeur du pôle Gestion Publique


Matthieu DESMARETS
Administrateur des Finances Publiques adjoint

Direction départementale des Finances Publiques

16-2017-01-05-001

la rochefoucauld procuration à Mme Dominique
DECLERCQ

PROCURATION SOUS SEING PRIVE

*A donner par les Comptables des Finances Publiques
à leurs fondés de pouvoirs temporaires ou permanents*

Le soussigné Philippe ROOS

.....
Trésorier ou Responsable de la trésorerie de La Rochefoucauld
.....

Déclare :

Constituer pour son mandataire spécial et général Madame DECLERCQ Dominique

.....
demeurant à Place Emile ROUX, BP 77, 16 110 LA ROCHEFOUCAULD
.....

Lui donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de La Rochefoucauld

.....
D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration, d'opérer à la Direction départementale des finances publiques les versements aux époques prescrites, de signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie de La Rochefoucauld

.....
Entendant ainsi transmettre à Madame DECLERCQ Dominique.....

Tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à La Rochefoucauld , le cinq janvier deux mille dix sept

- (1) La date en toutes lettres
(2) Faire précéder la signature
Des mots : Bon pour pouvoir

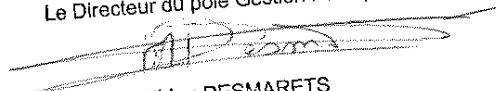
SIGNATURE DU MANDATAIRE :



Vu pour accord, le 5 janvier 2017

Le Directeur départemental des finances publiques,
Par procuration,

La Directrice Départementale des Finances Publiques
par délégation
Le Directeur du pôle Gestion Publique ✓



Matthieu DESMARETS
Administrateur des Finances Publiques adjoint

SIGNATURE DU MANDANT (2) : .

Bon pour pouvoir

Le Trésorier



Philippe ROOS

Direction départementale des Finances Publiques

16-2017-04-06-005

**RUFFEC MUNICIPALE DELEGATION DE
SIGNATURE EN MATIERE DE RECOUVREMENT**

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE RECOUVREMENT

Le comptable, responsable du Centre des Finances Publiques de Ruffec Municipale

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

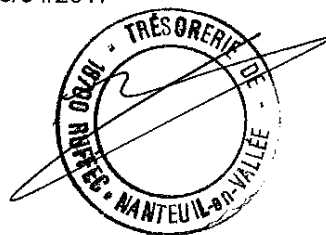
Nom et prénom des agents	Grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
AROTCHAREN-MICHEL Audrey	Contrôleur des finances publiques	6 mois	600€
BOIS Brigitte	Contrôleur des finances publiques	6 mois	600€
BONNIN Véronique			
CLAUDE Céline	Agent Principal des finances publiques	6 mois	600€
GEMON Isabelle	Agent des finances publiques	6 mois	600€
RADOUX Loic	Agent Principal des finances publiques	6 mois	600€
	Contrôleur des finances publiques	6 mois	600€

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Charente

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre des Finances Publiques de Ruffec

A Ruffec le 08/04/2017



Publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Charente
Recueil spécial du / /2017 -

Direction départementale des Finances Publiques

16-2017-04-06-004

RUFFEC MUNICIPALE Procuration à Mme Audrey
AROTCHAREN-MICHEL

PROCURATION SOUS SEING PRIVE

*A donner par les Comptables des Finances Publiques
à leurs fondés de pouvoirs temporaires ou permanents*

Le soussigné Marie-Hélène Lizot
Trésorier ou Responsable de SIP-SIE de
Ruffec

Déclare :

Constituer pour son mandataire spécial et général M. Madame Audrey Arotcharen-Nichel
demeurant à CFP 5 Bd des Grands Rues Ruffec

Lui donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie ou le SIP-SIE de
Ruffec

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration, d'opérer à la Direction départementale des finances publiques les versements aux époques prescrites, de signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie ou le SIP-SIE de

Entendant ainsi transmettre à M. Madame Audrey Arotcharen-Nichel
Tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à Ruffec, le (1) 6 avril Deux mille deux sept

- (1) La date en toutes lettres
(2) Faire précéder la signature
Des mots : Bon pour pouvoir

SIGNATURE DU MANDATAIRE :

SIGNATURE DU MANDANT (2) :

1. "Bon pour pouvoir"

Vu pour accord, le 15/4/17 La Directrice Départementale des Finances Publiques
par délégation

Le Directeur départemental des finances publiques,
Par procuration,

Matthieu DESMARETS
Administrateur des Finances Publiques adjoint

Direction départementale des Finances Publiques

16-2017-04-06-007

RUFFEC MUNICIPALE PROCURATION A M. LOIC
RADOUX

PROCURATION SOUS SEING PRIVE

*A donner par les Comptables des Finances Publiques
à leurs fondés de pouvoirs temporaires ou permanents*

Le soussigné Marie-hélène Lizot
Trésorier ou Responsable de SIP-SIE de
Ruffec

Déclare :

Constituer pour son mandataire spécial et général M. Loïc Radoux
demeurant à 1 CFP SBI des Grands Rues Ruffec

Lui donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie ou le SIP-SIE de
Ruffec

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration, d'opérer à la Direction départementale des finances publiques les versements aux époques prescrites, de signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie ou le SIP-SIE de
Ruffec

Entendant ainsi transmettre à M. Monsieur Loïc Radoux

Tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

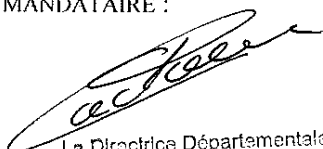
Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à Ruffec, le (1) 6 Avril Deux mille dix sept

(1) La date en toutes lettres

(2) Faire précéder la signature
Des mots : Bon pour pouvoir


SIGNATURE DU MANDATAIRE :



SIGNATURE DU MANDANT (2) :

" Bon pour pouvoir "

Vu pour accord, le 19/4/12 La Directrice Départementale des Finances Publiques
par délégation
Le Directeur départemental des finances publiques Le Directeur du pôle Gestion Publique
Par procuration,


Matthieu DESMARETS
Administrateur des Finances Publiques adjoint



Direction départementale des Finances Publiques

16-2017-04-06-006

RUFFEC MUNICIPALE PROCURATION A MME
BRIGITTE BOIS

PROCURATION SOUS SEING PRIVE

*A donner par les Comptables des Finances Publiques
à leurs fondés de pouvoirs temporaires ou permanents*

Le soussigné Marie hélène lizot
Trésorier ou Responsable de SIP-SIE de
Ruffec

Déclare :

Constituer pour son mandataire spécial et général Madame Brigitte Bois
demeurant à CFP 5 Bd des grands Rocs Ruffec

Lui donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie ou le SIP-SIE de
.....

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration, d'opérer à la Direction départementale des finances publiques les versements aux époques prescrites, de signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie ou le SIP-SIE de
Ruffec

Entendant ainsi transmettre à Madame Brigitte Bois
Tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à Ruffec, le (1) 6 Avril Deux mille deux sept

- (1) La date en toutes lettres
(2) Faire précéder la signature
Des mots : Bon pour pouvoir

SIGNATURE DU MANDATAIRE :

SIGNATURE DU MANDANT (2) :

" Bon pour pouvoir "

Vu pour accord, le 15/4/17 La Directrice Départementale des Finances Publiques
par délégation

Le Directeur départemental des finances publiques,
Par procuration,

Matthieu DESMARETS
Administrateur des Finances Publiques adjoint

Direction départementale des Finances Publiques

16-2017-03-30-002

SIE COGNAC- délégation de signature en matière de
contentieux et gracieux fiscal-30/03/2017

Arrêté DDFIP 16/SIE COGNAC n° 2017/ n° XXXX
portant délégation de signature, accordée par le Comptable,
responsable du SIE de Cognac à ses collaborateurs à compter du 30/3/2017.

Le comptable, responsable du SIE de Cognac, Sophie AYMARD, Inspectrice divisionnaire hors classe,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 257 A, L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Christelle LIZEE, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du SIE de Cognac, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;

8°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

9°) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
BONNAUD Martine	contrôleur	10 000 €	10 000 €	3 mois	10 000 euros
SAKONDA Aline	contrôleur	10 000 €	10 000 €	3 mois	10 000 euros
BOISDET Estelle	agent	2 000 €	2 000 €	3 mois	2 000 euros
WEBER Marilyne	agent	2 000 €	2 000 €	3 mois	2 000 euros

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
BONNAUD Martine	contrôleur	10 000 €	3 mois	10 000 €
SAKONDA Aline	contrôleur	10 000 €	3 mois	10 000 €
BOISDET Estelle	agent	2 000 €	3 mois	2 000 €
WEBER Marilyne	agent	2 000 €	3 mois	2 000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BERGEAUD Elisabeth	contrôleur	10 000 €	10 000 €
LATASTE Sophie	contrôleur	10 000 €	10 000 €
POLONI Laurent	contrôleur	10 000 €	10 000 €
MOREAU Claudie	contrôleur	10 000 €	10 000 €
SAKONDA Aline	contrôleur	10 000 €	10 000 €
CARTIER Mike	contrôleur	10 000 €	10 000 €
LECLUSE Marie-Laure	contrôleur	10 000 €	10 000 €
COMBAUD Corinne	agent	2 000 €	2 000 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Charente

A Cognac, le 30 mars 2017

Le comptable, responsable du SIE de Cognac,

Aymard